



Toutes Dernières Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de votre service,
département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9

☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884

www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles...de l'AMQ

6 février 2017

Les fameux frais accessoires – Où en sommes-nous?

La FMOQ a publié une infolettre le 30 janvier 2017 au sujet des frais accessoires. Je vous invite tous à en prendre connaissance, car elle apporte des précisions très utiles et vous pourrez y retrouver une grille provinciale des tarifs pour les services non assurés que vous pouvez afficher dans vos bureaux. Il s'agit d'une mise à jour qui a été réalisée pour tenir compte de la mise en vigueur du règlement abolissant les frais accessoires portant sur un service assuré.

Cette grille est produite à titre indicatif et vous pourrez adapter votre facturation en fonction de votre réalité locale (milieu défavorisé ou non). L'avis qui figure à la grille décrit aussi le recours possible d'un patient auprès de la RAMQ selon la loi 92 qui prolonge la période pendant laquelle un patient peut adresser une demande à la RAMQ. Cette période est maintenant de cinq (5) ans. En effet, si un patient estime que les sommes qui lui sont réclamées par un médecin sont reliées à un service assuré, il peut dans les cinq (5) ans suivant la date du paiement en réclamer le remboursement à la RAMQ. Si celle-ci est d'avis que sa facturation n'était pas permise, elle remboursera le patient et récupérera cette somme du professionnel ou du tiers en cause.

Lien pour l'infolettre publié le 30 janvier 2017 :
<http://infolettre.fmoq.org/t/ViewEmailArchive/y/D5F00B389B6800A4/C67FD2F38AC4859C/>

Lien pour la grille tarifaire modifié au 26 janvier 2017 :
https://fmoq.s3.amazonaws.com/pratique/facturation/frais-accessoires/Grille-tarifaire-FMOQ-2017_FR.pdf

Rappel demi-journée de formation AMQ « Le médecin de famille et ses responsabilités »

Vendredi 24 mars 2017 de 13 h à 16 h 30 à l'Hôtel Sheraton Four Points, situé au 7900, rue du Marigot, Québec.

Conférences:

- La responsabilité du suivi des résultats de laboratoire et d'imagerie par la Dre Christine Bourbonnière, médecin de famille.
- La divulgation et la déclaration des préjudices causés par une prestation de soins de santé par la Dre Christine Bourbonnière, médecin de famille.
- Prescrire selon les meilleures preuves scientifiques par le Dr Jacques Bouchard, médecin de famille.

Bienvenue à tous nos membres.

Vous pouvez vous inscrire:
par téléphone au 581-981-8883
par courriel : amq@amq.ca
ou par télécopieur : 581-981-8884

Prendre note que des représentants du GAMF seront sur place afin de démystifier le guichet, vous présenter son fonctionnement et vous démontrer les options qui ont été développées pour faciliter l'inscription.

Inscrire à votre horaire, qu'une autre demi-journée de formation est prévue le 12 mai 2017.
Les invitations vous seront envoyées à la fin du mois de mars.

L'Équipe de rédaction

Drs Pierre Carrier et Johanne Frenette